RAPPORT ANNUEL DE SUIVI DE MISE EN ŒUVRE DU PGMR

ANNÉE DE RÉFÉRENCE 2025

M. Joël Badertscher

Directeur du Service de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire

Mme Virginie Roger

Coordonnatrice Gestion des matières résiduelles



MRC des Pays-d'en-Haut

Orientations

Afin d'atteindre ses objectifs, le PGMR 2023-2030 de la MRC des Pays-d'en-Haut propose quatre orientations qui définissent les priorités d'action.
Chaque orientation comporte plusieurs mesures à mettre en œuvre.
Globalement le PGMR propose 23 mesures qui reposent sur six types d'action et qui visent des matières résiduelles et des générateurs spécifiques.
Le plan d'action se présente donc de la façon suivante :

4 Orientations	6 Types d'action	Mesures
1. Optimiser les services en GMR	• Acquisition de connaissances • Encadrement • Information, sensibilisation et éducation (ISÉ) • Service • Soutien • Suivi	8
2. Promouvoir et encadrer les bonnes pratiques en GMR		9
3. Accroître les catégories de matières résiduelles détournées de l'enfouissement		3
4. Soutenir les acteurs du milieu, identifier les occasions importantes.		3

Légende monétaire :

$	Faibles coûts, à même les opérations courantes
$$	Coûts faibles à moyen, relié principalement à du temps employé ou à des investissements modestes (moins de 50 000$)
$$$	Investissements modérés nécessitant du temps employé et des services externes (moins de 150 000$)
$$$$	Investissements ou opérations majeurs, entre 1M $ et 2M$

	Exercer la compétence de la MRC sur les écocentres - Mettre en réseau les écocentres existants - Uniformiser et optimiser la gestion interne et l'expérience utilisateur						
	Étapes de mise en œuvre	Responsable	Collaborateurs	Échéancier	2025	Indicateurs de suivi	Avancement 2025
1.1	Mettre en réseau les écocentres existants Procéder aux améliorations et ajouts nécessaires des lieux Optimiser et harmoniser les conditions d'accès et accès partagés/communs pour tous les citoyens de la MRC incluant les horaires, la tarification, les limites permises, la clientèle admise, les matières acceptées, les catégories de matières	MRC	Municipalités d'Estérel, Sainte-Adèle, Saint-Adolphe d'Howard, Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, Saint-Sauveur et Wentworth-Nord	Mandat d'étude		• Mise à niveau des écocentres en fonction du diagnostic posé • Harmonisation des services et des procédures • Fonctionnalité de l'organisation des ressources humaines • Quantité de matériaux de CRD valorisée • Nombre d'utilisateurs	Les municipalités souhaitent travailler entre elles.
	Optimiser et harmoniser les ressources humaines partagées affectées aux opérations et à l'administration Revoir les débouchés pour les matières en fonction de leur quantité plus importante et homogénéité par filière à la suite de la mutualisation des quantités Prévoir des circuits logiques de levées des conteneurs ou de collecte des matières, conséquents de la mutualisation des quantités			Travaux d'amélioration, opération et administration	$$$$		

1.2	Améliorer la performance du secteur ICI- Accroître le taux de valorisation des matières résiduelles du secteur ICI. Assurer une gestion de la matière organique pour l'ensemble du secteur ICI.						
	Étapes de mise en œuvre	Responsable	Collaborateurs	Échéancier	2025	Indicateurs de suivi	Avancement 2025
	Assurer deux ressources à la MRC pour l'accompagnement des ICI (pérennisation et/ou embauche)	MRC		Structuration de la bonification de l'accompagnement par la MRC, pérennisation ou embauche de ressources humaines		Nombre d'ICI adhérés à l'offre de services de la MRC Pourcentage du nombre total d'ICI intégrés à la collecte de matières organiques	Poursuite de l'accompagnement personnalisé de la gestion des matières résiduelles générées, signatures de 73 nouvelles ententes (sur un total de 326) pour réduire l'enfouissement pour le secteur ICI, en optimisant la récupération et la valorisation de la matière organique. Pour bénéficier des services de collecte des déchets avec la MRC, les ICI ont l'obligation de recycler et de composter. Un dépliant dédié aux services et coûts reliés à la tarification est diffusé, la section sur le site internet a été bonifiée pour le secteur ICI. Un travail conjoint avec le service du développement économique. Une ressource estivale a été engagée pour poursuivre la mise à jour d'entente déjà desservies en bacs roulant.
	Faire connaître l'offre de services flexible de la MRC au secteur ICI (choix de contenant et fréquence, collectes supplémentaires de pointe)						
	Intégrer les ICI à la collecte des matières organiques						
	Promouvoir la tarification variable de la MRC selon le niveau de service retenu par les ICI						
	Étendre l'offre de service pour les besoins ponctuels (ex. : collectes supplémentaires de carton, polystyrène ou autres matières à gérer en pointe au-delà de la fréquence de collecte régulière)			Ressources humaines	$		
	Partager les cas à succès sur le territoire, par exemple des organisations qui ont réalisé des économies et une meilleure diversion de l'enfouissement						

1.3	Réévaluer la fréquence des collectes à trois voies - Assurer un équilibre entre la fourniture de services aux participants des collectes, les coûts des services de collecte et la performance relative des collectes de matières valorisées par rapport aux déchets.						
	Étapes de mise en œuvre	Responsable	Collaborateur	Échéancier	2025	Indicateurs de suivi	Avancement 2025
	En lien avec les mesures 1.2 et 1.5, à l'aide de suivi des quantités, et de la participation aux collectes réévaluer la fréquence des collectes de déchets, d'encombrants, de matières recyclables et de matières organiques Appliquer la révision des fréquences aux secteurs résidentiel, multilogements et aux LAV lors des renouvellements de contrats ou de modification à l'offre de services	MRC		Ressources humaines	$	Participation aux collectes (taux de sortie des bacs) Taux de remplissage des contenants (bacs, CCA, CSE)	En 2025 le tonnage de matière organique a diminué de 4,17 %, soit 221 tonnes comparativement à l'année passée. Nous n'avons pu cibler la cause exacte de cette baisse. La répartition entre les bacs (92%) les CSE (3%) et les CCA (5%) est la même que l'an passé. Les grands générateurs de MO desservis en conteneurs et bacs tels que les restaurants participent bien. La grille tarifaire incitative encourage vraiment l'optimisation du tri et le détournement de la MO des sites d'enfouissement.
1.4	Adapter les services de collecte aux multilogements Améliorer le détournement de l'enfouissement des matières résiduelles générées par les multilogements						
	En lien avec la mesure 2.1, adapter les messages d'ISÉ aux multilogements Évaluer l'adaptation ou la modulation des contenants et de la fréquence de collecte selon les besoins particuliers des multilogements Appliquer les changements nécessaires aux différents contrats de collecte	MRC		Ressources humaines		Participation aux collectes Quantité de matières issues des multilogements détournées de l'enfouissement	Selon les règlements municipaux, les multilogements peuvent bénéficier de la collecte en conteneurs à chargement avant ou semi-enfouis.

	Étendre et organiser la collecte intelligente - Employer une méthode de suivi numérique de mœurs des générateurs de matières résiduelles afin d'optimiser les services de collecte (fréquence, tarifs, détournement de l'enfouissement, etc.)						
	Étapes de mise en œuvre	Responsable	Collaborateurs	Échéancier	2025	Indicateurs de suivi	Avancement 2025
1.5	Apposer des puces RFID sur l'ensemble des contenants de collecte Déterminer les outils de traitement de données à utiliser pour maîtriser les informations recueillies Exiger la lecture des puces dans les prochains devis de collecte	MRC		Mandat d'accompagnement, apposition de puces		Optimisation des services à la suite de la collecte et l'analyse des données de la collecte intelligente	En 2025, près de 1900 réparations ont été réalisées. Cependant la MRC évalue d'autres alternatives aux pucage des bacs pour la gestion de l'inventaire et des équipements terrain, en effet une nouvelle plateforme de gestion interne est en cours de finalisation et l'intégration de la gestion de l'inventaire est intégrée. Nous réévaluons également la méthodologie des fournisseurs pour le suivi des volumes.
	Documenter et analyser les taux participation aux collectes et toutes les autres données pertinentes récoltées, le tout dans le but de la valorisation accrue des matières résiduelles			Ressources humaines	$		

1.6	Poursuivre et harmoniser l'implantation des équipements aux endroits désignés comme LAV. Assurer l'emploi des meilleures pratiques dans l'atteinte d'un niveau de desserte adéquat en LAV qui permet d'enrayer des dépôts "spontanés".						
	Étapes de mise en œuvre	Responsable	Collaborateurs	Échéancier	2025	Indicateurs de suivi	Avancement 2025
	Créer un guide ou des lignes directrices d'implantation à l'intention des municipalités locales	MRC	Municipalités locales	Ressources humaines, création des outils de sensibilisation	$$	Utilisation appropriée des équipements aux LAV Fréquence de collecte en équilibre avec le nombre d'équipements Réduction des évènements de « dépôts sauvages »	Les fréquences pour les conteneurs (CCA ET CSE) sont modulables selon les pics d'activités saisonnières (nettoyage printanier, automnal, fêtes de fin d'année, déménagement, réduction des collectes en bacs roulants…)
	Identifier les meilleures pratiques d'entretien à observer (ex. : pour maximiser la durée de vie des toiles des conteneurs semi-enfouis, etc.)						
	Développer et déployer des outils de sensibilisation harmonisés aux abords de ces endroits pour améliorer la qualité du tri qui est fait par les usagers						
	Identifier les lieux où l'implantation de nouveaux équipements est indiquée (en continu)						

	Évaluer la pertinence de l'ajout de points de service de type « mini-écocentre». Desservir adéquatement le territoire complet en services de type écocentre						
	Étapes de mise en œuvre	Responsable	Collaborateurs	Échéancier	2025	Indicateurs de suivi	Avancement 2025
1.7	Suite complémentaire de la mesure 1.1, identifier des lieux insuffisamment desservis en services de type écocentre	MRC	Municipalités locales	Ressources humaines, identification de lieux, ententes	$	Quantité de CRD valorisés	*Aucune action réalisée en 2025.*
	Identifier les endroits propices à l'installation de « mini-écocentres » et conclure tout entente nécessaire à leur exploitation le cas échéant						
	Ajouter les équipements de collecte de matières ciblées aux endroits établis						
	Établir et publiciser les modalités de fonctionnement de ces sites (permanents ou saisonniers, consignes de tri, etc.)			Établissement des mini-écocentres et opérations			
	Assurer la surveillance et les opérations des mini-écocentres						

	Exiger la valorisation des boues de stations municipales dans les contrats octroyés. Améliorer ou maintenir la valorisation des boues de stations municipales						
	Étapes de mise en œuvre	Responsable	Collaborateur	Échéancier	2025	Indicateurs de suivi	Avancement 2025
1.8	Si la qualité des boues ne permet pas leur valorisation, identifier ce qui empêche la valorisation et élaborer un plan d'action pour y remédier Exiger la valorisation dans les contrats de gestion des boues octroyés par les municipalités locales Poursuivre la transmission annuelle par les municipalités locales à la MRC les données relatives aux matières résiduelles qu'elles gèrent ou qui relèvent de leur compétence, dont les boues municipales	Piedmont, Sainte-Adèle, Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, Saint-Adolphe-d'Howard, Saint-Sauveur	MRC	Plan d'action le cas échéant, révision du contenu des contrats de gestion des boues municipales le cas échéant		Abandon complet de l'enfouissement des boues municipales	Sainte-Adèle : Usine d'épuration **avec** 799,218 TM (siccité d'environ 20%) , étang Mont-Gabriel avec 65,13 TM (siccité moyenne de 33,12%) et Station Ronchamp avec 7081.42 L de liquide et solide récurés. Égouts & puisards chez Waste Management)-(Fosses a St-Canut)-(Gras chez Breztler Farm) Quant à Epursol,pour le moment toutes les boues ramassées sont entreposées à leur usine de Chénéville, en attente des analyses de laboratoire pour finaliser un projet de valorisation des boues dans des fermes agricoles. Aucune vidange dans les autres municipalités

	Établir un plan de communication pour l'ISÉ muni d'un calendrier annuel Bonifier l'offre d'ISÉ actuelle et rejoindre davantage de générateurs de matières résiduelles.						
	Étapes de mise en œuvre	Responsable	Collaborateurs	Échéancier	2025	Indicateurs de suivi	Avancement 2025
2.1	Recourir à une ressource ou à un service spécialisé afin de structurer l'approche actuelle et de dresser le plan de communication du département	MRC	Collaborateur interne ou consultant en communication, municipalités locales	Mandat initial, calendrier annuel	$	Établissement d'un plan de communication étoffé Diffusion de contenu en cohérence avec le calendrier annuel	Le mandat a été donné, une nouvelle image graphique a été développée, avec l'ajout d'un nouveau nom de domaine infocollecte.com. Combiné au lancement en 2026 d'un système intégré de requêtes, un meilleur suivi des demandes et des inspections sera réalisé.
	Établir les meilleurs moyens / outils pour rejoindre les différentes clientèles à interpeller (multilogements, ainées, familles, ICI, saisonniers, etc.) établir un calendrier annuel						
	Clarifier le rôle de la MRC et des municipalités dans l'ISÉ						
	Identifier les outils à préconiser auprès de communautés minoritaires						
	Inclure les sujets d'usage et ceux qui visent l'amélioration de la participation à la collecte des matières organiques, la promotion de l'herbicyclage et le feuillicyclage, 3RV, les sacs acceptés dans la collecte des matières organiques, gestion de matières générées en cas pointe exceptionnelle (ex. : résidus verts après les tempêtes, CRD en cas de force majeure), etc.						
	Détailler l'ISÉ annuellement en concertation avec un comité de représentants municipaux et en cohérence avec le Plan de communication						

2.2	Informer et sensibiliser les citoyens sur la réduction à la source. Accroitre l'adhésion à la réduction à la source afin de diminuer la génération de matières résiduelles						
	Étapes de mise en œuvre	Responsable	Collaborateurs	Échéancier	2025	Indicateurs de suivi	Avancement 2025
	En lien avec la mesure 2.1, inclure le sujet de la réduction à la source dans les activités d'ISÉ	MRC		Activités d'ISÉ centrés sur la réduction à la source	$	Réalisation annuelle d'actions d'ISÉ portant sur la réduction à la source	Communication en lien avec la réduction des fréquences de collectes des déchets ultimes en période hivernale. Diffusion des messages en lien avec la Semaine Québécoise de Réduction des déchets en octobre.
	Identifier des campagnes de sensibilisation existantes de réduction à la source et en faire la promotion ou y adhérer selon le cas						

	Optimiser la prestation de la patrouille verte. Assurer une meilleure couverture du territoire par des agents de sensibilisation						
	Étapes de mise en œuvre	Responsables	Collaborateur	Échéancier	2025	Indicateurs de suivi	Avancement 2025
2.3	Embaucher les patrouilleurs dans chacune des municipalités locales, ceux-ci pourront occuper une tâche globale en environnement plus large que la GMR Préciser entre les municipalités locales et la MRC les responsabilités de chacun en GMR et à la diffusion de l'ISÉ Assurer une formation de la MRC envers les patrouilleurs municipaux en début de saison afin de privilégier le transfert de connaissances et les meilleures pratiques Accompagner la formation MRC des outils d'ISÉ et de suivis développés par la MRC Assurer un soutien au besoin de la MRC envers les municipalités pour l'encadrement des patrouilleurs ou pour réponse à des situations particulières Poursuivre et accroître les activités terrain de la patrouille verte dans chacune des municipalités	Municipalités locales	MRC	Service saisonnier offert par les municipalités, formation en début de mandat par la MRC	$	Embauche récurrente de patrouilleurs dans les municipalités locales Rapports d'activités saisonniers de la patrouille verte	En 2025, la MRC a assuré la formation et fourni les outils liés à la gestion des matières pour les patrouilles estivales des municipalités, notamment par des visites des lieux de traitement. Les municipalités ont ensuite transmis à la MRC les résultats des patrouilles dont le mandat portait sur la GMR. Les principaux constats concernent les encombrants et leur potentiel de valorisation.
2.4	Diffuser, communiquer et appliquer la règlementation existante de la MRC						

Assurer une meilleure couverture du territoire par des agents de sensibilisation						
Étapes de mise en œuvre	Responsable	Collaborateurs	Échéancier	2025	Indicateurs de suivi	Avancement 2025
En lien avec la mesure 2.1, faire connaître le contexte règlementaire aux générateurs	MRC	Municipalités locales	Maintien du sujet de la règlementation dans les activités d'ISÉ et d'inspection de la MRC	$	Actions d'ISÉ et d'inspection portant sur la règlementation MRC	Une équipe terrain dédiée aux GMR effectue notamment des inspections sur le tri des matières et la conformité des bacs roulants. Un nouveau dépliant sur les matières acceptées précise que des inspections aléatoires sont réalisées et des avis d'infraction peuvent être émis.
Collaborer avec les municipalités locales pour communiquer les objectifs visés par l'application de la règlementation (ex. : nombre limité de bacs de déchets, etc.)						
Appliquer la règlementation à l'aide des inspections terrain et de la collaboration municipale						

2.5	Favoriser l'adoption de politiques et de pratiques visant l'exemplarité municipale. Rendre les municipalités des modèles en gestion des matières dans les immeubles et à l'approvisionnement sous leur gouverne						
	Étapes de mise en œuvre	Responsable	Collaborateur	Échéancier	2025	Indicateurs de suivi	Avancement 2025
	Identification des lieux publics municipaux (hôtel de ville, parc, terrain de jeu, etc.) nécessitant des équipements de tri à trois voies	Municipalités locales	MRC	Identification des lieux publics municipaux nécessitant des îlots de tri à trois voies		Accès aux 3 voies de collecte dans les lieux publics municipaux, présence de politiques dans les villes et municipalités locales de la MRC	Dans le cadre de l'entente en économie circulaire un guide des bonnes pratiques et mesures d'exemplarité pour les municipalités a été produit. C'est un outil de référence conçu pour soutenir l'intégration de l'économie circulaire au sein des organisations municipales. Il propose des axes d'intervention structurés selon différents degrés d'implication, permettant aux municipalités, quelle que soit leur taille ou leur niveau de maturité, de progresser de façon graduelle, cohérente et adaptée à leur contexte.
	Installer les équipements (bacs, conteneurs ou îlots de tri)						
	Réunir et partager des exemples probants de politiques d'exemplarité en GMR appropriés pour le secteur municipal			Installation des équipements	$$		
	Rédiger un guide d'élaboration de politiques d'exemplarité en GMR dans le secteur municipal						
	Favoriser la mise en place de politiques d'acquisition de biens et de services en y intégrant le principe des 3RV pour le secteur résidentiel et les édifices municipaux			MRC partage d'exemples et rédaction du guide d'élaboration			
	Prévoir une mise à jour des politiques aux trois ans afin de conserver leur actualité et de consigner par écrit les mœurs avantageuses déjà en place.						
	En lien avec la mesure 2.6, appliquer l'écoresponsabilité aux événements organisés par la municipalité			Municipalités mise en place des politiques et révision aux 3 ans	$		

2.6	Maintenir l'implication de la MRC dans les évènements et lier le financement à l'évaluation de l'écoresponsabilité. Promouvoir les événements écoresponsables pour les municipalités et le secteur ICI						
	Étapes de mise en œuvre	Responsable	Collaborateur	Échéancier	2025	Indicateurs de suivi	Avancement 2025
	Maintenir l'implication de la MRCPDH dans les évènements	MRC		Maintien de l'implication dans les évènements (technique)	$	Nombre d'évènements écoresponsables	Tout au long de l'année la MRC offre un support technique et logistique pour plusieurs événements d'envergure sur le territoire. En 2025, l'accompagnement personnalisé de l'Oktobierfest de Sainte-Adèle, événement sur 3 jours a permis un détournement de 3 tonnes de matières (dont 2,3t de compost). Soit une augmentation de 50% par rapport à l'édition 2024. Dans le cadre du FRR 2024-2025, l'une des priorités d'intervention est la mise en place des services visant à réduire et à traiter de façon optimale chacune des catégories des matières résiduelles.
	Promouvoir et rendre disponibles les outils adaptés (ex. : capuchon réutilisable pour les bacs roulants développé par la MRC)			Développement ou promotion d'un guide de référence			
	Développer ou promouvoir une formation et un guide de référence, conformes aux standards du Conseil québécois des évènements écoresponsables, pour l'organisation d'évènements écoresponsables			Tenue de formations sur l'organisation d'évènements écoresponsables			
	Lier la cote écoresponsable aux critères d'évaluation des projets supportés par le Fonds culture et patrimoine de la MRC (inclure au Guide d'attribution et à la grille d'analyse)			Inclusion de la cote d'écoresponsabilité aux critères d'évaluation de support financier	$		
	Partager les succès						

2.7	Exiger la désignation du lieu de valorisation des résidus de CRD lors de l'émission d'un permis, Accroître le recyclage et la valorisation des CRD par la conscientisation et la contrainte des donneurs d'ouvrage						
	Étapes de mise en œuvre	Responsable	Collaborateur	Échéancier	2025	Indicateurs de suivi	Avancement 2025
	Inclure l'obligation de la désignation du lieu de valorisation des résidus de CRD lors de l'émission d'un permis Valider l'utilisation du lieu désigné sur présentation de preuve (facture, bon de pesée, etc.)	Municipalités locales		Inclusion au processus d'émission de permis et de suivi	$	Quantité de CRD éliminés (enfouis)	Dans le cadre de l'entente en économie circulaire un aide-mémoire présentant des clauses d'appel d'offres public en déconstruction a été élaboré. Ces clauses peuvent être intégrées tant dans le cadre d'appels d'offres que dans des ententes de gré à gré, et visent à soutenir l'adoption de pratiques exemplaires en gestion des matières résiduelles, réemploi et valorisation.
2.8	Maintenir les activités du comité de suivi du PGMR, Maintenir l'adhésion et la mobilisation des parties prenantes						
	Maintenir l'implication des membres participant aux comités d'élaboration du PGMR et transformant leur mandat en mandat de suivi de la mise en œuvre Réunir périodiquement le comité de suivi du PGMR et partager ses observations aux parties prenantes	MRC	Représentants des municipalités locales	Activités périodiques du comité de suivi du PGMR	$	Production d'observations périodiques du comité de suivi du PGMR	Le comité GMR s'est réuni 2 fois en 2025. Les communications avec les municipalités sont réalisées en continu tout au long de l'année

2.9	Améliorer les connaissances sur les vidanges des boues de fosses septiques. Améliorer les connaissances des installations septiques sanitaires isolées. Connaître la quantité des boues vidangées et leur lieu de traitement						
	Étapes de mise en œuvre	Responsables	Collaborateur	Échéancier	2025	Indicateurs de suivi	Avancement 2025
	Identifier en détail les processus de suivi dans chacune des municipalités et voir aux améliorations le cas échéant afin d'améliorer la collecte de données	Représentants des municipalités locales	MRC	Documentation et réflexion		Renseignements obtenus sur les boues de fosses septiques et leur disposition	Les municipalités poursuivent leur réflexion au sein de leur organisation pour améliorer la collecte des données.
	Documenter les meilleures pratiques des différentes méthodes de gestion des boues de fosses septiques depuis le suivi jusqu'à la gestion municipale			Obtention de données bonifiées	$		
	Améliorer la connaissance de la quantité de boues vidangées						
	Obtenir les informations sur les lieux de valorisation et les quantités traités						
	Examiner la pertinence d'un programme d'inspection des fosses septiques						
3.1	Développer une filière de réemploi des encombrants et des CRD en bon état.						

	Organiser le réemploi d'encombrants en bon état et de matériaux de CRD réutilisables						
	Étapes de mise en œuvre	Responsable	Collaborateurs	Échéancier	2025	Indicateurs de suivi	Avancement 2025
	Projet à arrimer avec la mesure 1.1 et l'exercice de la compétence de la MRC sur les écocentres (lieux de réemplois potentiels)	MRC, organisme	Consultant	Documentation et réflexion		Réduction de la quantité des encombrants et des matériaux de CRD envoyée à l'enfouissement	En attente de l'orientation prise avec la mesure 1.1. Des discussions ont été amorcées en projet pilote avec Tricentris. Différentes rencontres avec les écocentres sont en cours pour développer une section réemploi selon l'espace et les meilleures pratiques.
	Documenter les meilleures pratiques des ressourceries						
	Identifier les items et matériaux à intégrer à la filière de réemploi			Évaluation d'un service de collecte sur demande			
	Prévoir un système de collecte qui permet de protéger l'intégrité des matériaux et objets (apport volontaire ou collecte en véhicule approprié)						
	Évaluation d'un service de collecte sur demande pour redistribution			Opérations	$		
	Identifier un(des) partenaire(s) pour la main d'œuvre selon les orientations retenues (nettoyage, tri, réparation, réemploi sans frais ou mise en vente, démontage, etc.)						
3.2	Examiner la faisabilité de recevoir des nouvelles matières aux écocentres. Accroître la valorisation de matières qui sont usuellement éliminées						

Étapes de mise en œuvre	Responsable	Collaborateur	Échéancier	2025	Indicateurs de suivi	Avancement 2025
En lien avec la mesure 1.1, prévoir des espaces aux écocentres à employer comme points de chute et de mise en commun de matières pour lesquelles la valorisation est possible (ex. : gypse, RDD tous couverts par une REP et/ou non acceptés par les lieux de tri des RDD sous REP) ou émergente (ex. : polystyrène, plastique d'entreposage de bateau)	MRC		Organisation des sites physiques		Liste des types de matières valorisées	Maintien des collectes de styromousse à l'écocentre de Saint-Sauveur et à l'Hôtel de Ville de Sainte-Anne-des-Lacs. Poursuite du projet de récupération des toiles de plastique des bateaux avec les entreprises du territoire (détournement de 3,19 tonnes de matières). Les ICI peuvent également apporter leur réfrigérant commerciaux à l'écocentre de Saint-Sauveur grâce au partenariat avec la SORAC.
Vérifier les critères de tri et de préparation auprès des lieux de traitement (degré de contamination à respecter, critères d'entreposage, mode de transport, quantités minimales, etc.)						
Établir des ententes de type projet pilote ou pérenne, par matière, lorsque les quantités disponibles et la faisabilité technique et économique s'y prêtent			Vérifications des modalités, création d'ententes et veille technologique	$		
Maintenir une veille technologique sur les filières de valorisation émergentes						

	Optimiser les lieux d'apport volontaire de RDD et de TIC dans chacune des municipalités Accroître la valorisation de matières qui sont usuellement éliminées						
	Étapes de mise en œuvre	Responsable	Collaborateurs	Échéancier	2025	Indicateurs de suivi	Avancement 2025
3.3	En cohérence avec les mesures 1.1 et 1.7, évaluer la desserte de proximité sur l'ensemble du territoire pour les matières résiduelles à forte incidence environnementale Établir, aux zones non desservies de façon optimale, des points de chute complémentaires pour les RDD et TIC uniquement, privilégier l'utilisation des bacs fournis par les récupérateurs et prévoir les frais d'aménagement des sites le cas échéant	MRC	Municipalités locales	Évaluation des besoins et déploiement de la desserte	$$$	Desserte du territoire Quantités de RDD et de TIC valorisées	*Aucune action en 2025 réalisée, en attente de l'orientation prise avec la mesure 1.1.*

	Assurer l'accès aux sites de traitement nécessaires pour chacune des filières - Assurer l'accès aux centres de tri et de traitement nécessaires pour l'ensemble des matières issues des collectes selon les besoins et spécificités de la MRC						
	Étapes de mise en œuvre	Responsable	Collaborateur	Échéancier	2025	Indicateurs de suivi	Avancement 2025
4.1	Maintenir le statut de la MRC comme membre à La Coop de solidarité Tricentris, pour le tri des matières recyclables	MRC		Administration des ententes de traitement et représentation	$	Poursuite des services de tri et de traitement performants et représentants un équilibre de coûts et de distances de transport	Maintien du statut de membre auprès de Tricentris, soutien et engagement pour les activités d'ISÉ développées.
	Assurer l'accès à un lieu de traitement de la matière organique compatible avec les besoins du territoire						
	Suivre la situation de la capacité des lieux d'enfouissement technique afin de prévoir les alternatives à l'horizon						
	Rendre possible l'implantation de centres de tri de résidus de construction, rénovation et démolition (CRD) sur le territoire						
	Développer des ententes avec les lieux de traitement de matières émergentes						

	Soutenir les organismes qui effectuent le maillage entre les générateurs et les distributeurs de dons alimentaires - Assurer un soutien et une reconnaissance du travail des organismes qui participent à réduire le gaspillage alimentaires						
	Étapes de mise en œuvre	Responsable	Collaborateurs	Échéancier	2025	Indicateurs de suivi	Avancement 2025
4.2	Soutenir financièrement ou maintenir le soutien financier des organismes qui facilitent le maillage entre les générateurs (restaurants, hôtels, épiceries, cafétérias des centres de ski, etc.) et les organismes "preneurs" de dons de denrées alimentaires	MRC	Organismes	Administration des ententes de traitement et représentation	$$	Rapports périodiques des organismes	Plusieurs projets ont été financés avec le Fonds Régions et Ruralité en 2024-2025, les promoteurs œuvrent notamment dans l'aide alimentaire. Les projets permettent par exemple l'acquisition de réfrigérateur et congélateur commerciaux.
	Tenir compte des résultats des organismes						

	Poursuivre le partenariat avec une organisation centrée sur l'accompagnement du secteur commercial - Soutenir l'accompagnement en GMR et économie circulaire du secteur commercial qui compose la principale portion des ICI						
	Étapes de mise en œuvre	Responsable	Collaborateurs	Échéancier	2025	Indicateurs de suivi	Avancement 2025
4.3	Poursuivre le partenariat avec une organisation spécialisée qui fournit de services d'accompagnement au secteur ICI et qui privilégie le secteur commercial majoritaire sur le territoire	MRC	Organisation spécialisé	Administration des ententes de traitement et représentation	$$	Rapports périodiques de l'organisation	Dernière année de l'entente sectorielle de développement en économie circulaire. La MRC des Pays d'en-Haut participait au comité directeur et technique, en plus de contribution monétaire et en ressources humaines. Parmi les livrables, un portrait consolidé de la contribution des ressourceries laurentiennes. Appuyé sur des données recueillies auprès de huit organisations et extrapolées à l'échelle de l'ensemble du territoire, met en lumière le rôle majeur, structurant et essentiel du réemploi dans la gestion durable des matières résiduelles. Il propose également des leviers d'action concrets pour soutenir l'écosystème du réemploi et créer un contexte favorable à sa mise à l'échelle.
	Tenir compte des résultats de l'organisation						

Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs
Québec

ANNEXE 1 – RAPPORT ANNUEL DE SUIVI DU PGMR 2025

Nom du PGMR (MRC) :	MRC des Pays-d'en-Haut

1. Identification du répondant

Prénom et nom :	**Joël Badertscher**	**Fonction ou titre :**	**Directeur service de l'environnement et aménagement du territoire**
Téléphone :	**450 229-6637**	**Adresse courriel :**	**jbadertscher@mrcpdh.org**

Je (le répondant) certifie l'exactitude des renseignements contenus dans le présent formulaire :

Signature du répondant **Date**

2. Gestion des matières organiques sur le territoire d'application du PGMR

Renseignements généraux				Collecte porte-à-porte						Composteurs domestiques		Apport volontaire					
Code géo	Nom des municipalités au PGMR	Nombre total d'unités d'occupation résidentielles (**1-9 logements**), incluant les chalets	Règlement interdisant ou **limitant significativement** le stockage et l'épandage de MRF (oui/non)	Type de collecte (bacs bruns/sacs de couleur)	Nombre d'unités d'occupation résidentielles desservies au 1er juillet 2025	**Desserte des ICI assimilables au 1er juillet 2025 (oui/non)**	Nombre de collectes en 2025	Période couverte par la collecte en 2025 (MM/AAAA)		Nombre d'unités d'occupation desservies au 1er juillet 2025	Implantation (MM/AAAA)	Bacs de cuisine distribués		Nombre de lieux d'apport volontaire		Période couverte par la collecte des points d'apport volontaire en 2025 (MM/AAAA)	
								Début	Fin			Nombre de bacs distribués au 1er juillet 2025	Date de distribution (MM/AAAA)	Résidus verts	Résidus alimentaires	Début	Fin
77011	Estérel (V)	412	Non	Bacs bruns	412	Oui	40	01-2025	12-2025								
77055	Lac-des-Seize-Îles (M)	409	Non	Bacs bruns	409	Oui	40	01-2025	12-2025								
77030	Piedmont (M)	2542	Non	Bacs bruns	2542	Oui	40	01-2025	12-2025								
77065	Saint-Adolphe-d'Howard (M)	3942	Non	Bacs bruns	3972	Oui	40	01-2025	12-2025								
77022	Sainte-Adèle (V)	8415	Non	Bacs bruns	9039	Oui	40	01-2025	12-2025								
77035	Sainte-Anne-des-Lacs (P)	2438	Non	Bacs bruns	2438	Oui	40	01-2025	12-2025								
77012	Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson (V)	2851	Non	Bacs bruns	2866	Oui	40	01-2025	12-2025								
77060	Wentworth-Nord (M)	2199	Non	Bacs bruns	2209	Oui	40	01-2025	12-2025								
77043	Saint-Sauveur (V)	7369	Non	Bacs bruns	8003	Oui	40	01-2025	12-2025								
77050	Morin-Heights (M)	3108	Non	Bacs bruns	3189	Oui	40	01-2025	12-2025								

Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs
Québec

ANNEXE 2 – RAPPORT ANNUEL DE SUIVI DU PGMR 2025

Nom du PGMR (MRC) :	MRC des Pays-d'en-Haut - Lac des Seize-Iles

1. Identification du répondant

Prénom et nom :	**Fonction ou titre :**
Téléphone :	**Adresse courriel :**

Je (le répondant) certifie l'exactitude des renseignements contenus dans le présent formulaire :

Signature du répondant

Date

2. Gestion des CRD sur le territoire d'application du PGMR

Consignes pour remplir le formulaire :
- Si plus d'une réponse est applicable par question, indiquez vos réponses par ordre d'importance par rapport à votre situation dans les lignes 1, 2 ou 3 prévues à cet effet.
- Bien que toutes les réponses n'invitent pas directement à donner plus de détails en commentaires, nous vous encourageons tout de même à détailler vos réponses pour chacune des questions, le cas échéant.

Questions		Choix de réponses	Commentaires
1. En excluant les projets d'infrastructures routières, comment les municipalités de votre territoire exigent-elles principalement que les résidus de CRD issus des chantiers municipaux soit gérés? (Dans cette question, l'expression « chantiers municipaux » inclut les chantiers réalisés par les employés municipaux et ceux pour lesquels la municipalité est donneuse d'ouvrage.)	1	Autre réponse (précisez dans la colonne « Commentaires »)	En pourparler pour la création avec nos municipalités voisines (Wentworth-Nord et Saint-adolphe-D'Howard) d'une entente intermunicipale pour un accès à leurs écocentre respectifs. Aucun moyen spécifique actuellement.
	2	Envoi des résidus directement à l'élimination	
	3		
2. Quel est le principal défi rencontré dans la gestion des résidus de CRD sur votre territoire?	1	Infrastructures de tri insuffisantes pour accueillir tous les résidus générés	La majorité des résidus des CRD viennent des chantiers sur le lac sans accès routier.
	2	Manque de sensibilisation des entrepreneurs	
	3	Autre réponse (précisez dans la colonne « Commentaires »)	
3. Quel outil ou quelle mesure, de la part du gouvernement du Québec, serait le ou la plus utile pour améliorer la gestion des résidus de CRD sur votre territoire? (Veuillez détailler votre réponse dans la colonne « Commentaires ».)	1	Guides ou outils techniques pour les entrepreneurs et les citoyens	
	2	Incitatifs financiers pour encourager le tri ou la valorisation	
	3	Campagnes d'information, de sensibilisation et d'éducation	
4. Quelle initiative locale a été implantée ou est en cours d'implantation pour détourner les résidus de CRD générés sur votre territoire de l'élimination? (Si des initiatives sont déployées seulement dans certaines municipalités de votre territoire, veuillez préciser les municipalités concernées dans la colonne « Commentaires ».)	1	Construction, gestion ou optimisation des écocentres	Voir point 1
	2		
	3		
5. Quels sont les services municipaux qui pourraient être implantés ou bonifiés pour réduire à la source, réemployer, recycler et valoriser davantage les résidus de CRD sur votre territoire?	1	Points de dépôts	
	2		
	3		
6. Quels types de lieux sont particulièrement affectés par les dépôts sauvages de résidus de CRD sur votre territoire?	1	Installations municipales (ex.: entrée d'écocentre ou de lieu d'élimination)	
	2		
	3		

	Renseignements supplémentaires
Avez-vous des commentaires, des projets ou des besoins dont vous souhaitez nous faire part et qui pourraient contribuer à la réflexion du MELCCFP sur la gestion des résidus de CRD au Québec?	

Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs
Québec

ANNEXE 2 – RAPPORT ANNUEL DE SUIVI DU PGMR 2025

Nom du PGMR (MRC) :	MRC des Pays-d'en-Haut -Sainte-Anne-des-Lacs

1. Identification du répondant

Prénom et nom :	**Fonction ou titre :**
Téléphone :	**Adresse courriel :**

Je (le répondant) certifie l'exactitude des renseignements contenus dans le présent formulaire :

Signature du répondant

Date

2. Gestion des CRD sur le territoire d'application du PGMR

Consignes pour remplir le formulaire :
- Si plus d'une réponse est applicable par question, indiquez vos réponses par ordre d'importance par rapport à votre situation dans les lignes 1, 2 ou 3 prévues à cet effet.
- Bien que toutes les réponses n'invitent pas directement à donner plus de détails en commentaires, nous vous encourageons tout de même à détailler vos réponses pour chacune des questions, le cas échéant.

Questions		Choix de réponses	Commentaires
1. En excluant les projets d'infrastructures routières, comment les municipalités de votre territoire exigent-elles principalement que les résidus de CRD issus des chantiers municipaux soit gérés? (Dans cette question, l'expression « chantiers municipaux » inclut les chantiers réalisés par les employés municipaux et ceux pour lesquels la municipalité est donneuse d'ouvrage.)	**1**	Gestion des résidus confiée aux entreprises privées responsables des divers chantiers	Les devis d'appel d'offres font souvent référence aux cahiers de charge qui intègrent une gesion adéquate des CRD. Autrement, des règles de gestion minimales sont indiquées aux devis.
	2		
	3		
2. Quel est le principal défi rencontré dans la gestion des résidus de CRD sur votre territoire?	**1**	Infrastructures de tri insuffisantes pour accueillir tous les résidus générés	
	2	Peu de contrôle sur la destination des résidus	
	3		
3. Quel outil ou quelle mesure, de la part du gouvernement du Québec, serait le ou la plus utile pour améliorer la gestion des résidus de CRD sur votre territoire? (Veuillez détailler votre réponse dans la colonne « Commentaires ».)	**1**	Nouvelles contraintes réglementaires	La règlementation pourrait être plus stricte, comme celle attibuable à la gestion des sols contaminés par exemple (pesé, échantillonnage, suivi GPS des camions obligatoires, etc.). L'amélioration des centre et rapidité de tri doit venir en même temps que la règlemetnation pour que le tout s'enchaine.
	2	Investissements dans les infrastructures de tri et de valorisation	
	3		
4. Quelle initiative locale a été implantée ou est en cours d'implantation pour détourner les résidus de CRD générés sur votre territoire de l'élimination? (Si des initiatives sont déployées seulement dans certaines municipalités de votre territoire, veuillez précisez les municipalités concernées dans la colonne « Commentaires ».)	**1**	Aucune initiative concluante pour le moment	
	2		
	3		
5. Quels sont les services municipaux qui pourraient être implantés ou bonifiés pour réduire à la source, réemployer, recycler et valoriser davantage les résidus de CRD sur votre territoire?	**1**	Points de dépôts	La distance et le temps de tri sont toujours des réducteurs à l'effort de traitement des CRD. L'augmentation des points de dépôts, centres de tri municipaux permet d'améliorer ceci.
	2	Initiatives de réemploi (ex. : ressourcerie)	
	3	Centres de tri de propriété municipale	
6. Quels types de lieux sont particulièrement affectés par les dépôts sauvages de résidus de CRD sur votre territoire?	**1**	Terrains vacants	Les terrains vacants sont de moins en moins problématiques mais l'ont été dans le passé. Quelques cas de maisons en construction abandonnées sont devenus des dépôt sauvage. Malgré ceci le tout est sous contrôle sur notre territoire et ne représente pas un enjeu en tant que tel.
	2	Autre réponse (précisez dans la colonne « Commentaires »)	
	3		

	Renseignements supplémentaires
Avez-vous des commentaires, des projets ou des besoins dont vous souhaitez nous faire part et qui pourraient contribuer à la réflexion du MELCCFP sur la gestion des résidus de CRD au Québec?	

Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs
Québec

ANNEXE 2 – RAPPORT ANNUEL DE SUIVI DU PGMR 2025

Nom du PGMR (MRC) :	MRC des Pays-d'en-Haut - Sainte-Adèle

1. Identification du répondant

Prénom et nom :	**Fonction ou titre :**
Téléphone :	**Adresse courriel :**
Je (le répondant) certifie l'exactitude des renseignements contenus dans le présent formulaire :	

2. Gestion des CRD sur le territoire d'application du PGMR

Consignes pour remplir le formulaire :
- Si plus d'une réponse est applicable par question, indiquez vos réponses par ordre d'importance par rapport à votre situation dans les lignes 1, 2 ou 3 prévues à cet effet.
- Bien que toutes les réponses n'invitent pas directement à donner plus de détails en commentaires, nous vous encourageons tout de même à détailler vos réponses pour chacune des questions, le cas échéant.

Questions		Choix de réponses	Commentaires
1. En excluant les projets d'infrastructures routières, comment les municipalités de votre territoire exigent-elles principalement que les résidus de CRD issus des chantiers municipaux soit gérés? (Dans cette question, l'expression « chantiers municipaux » inclut les chantiers réalisés par les employés municipaux et ceux pour lesquels la municipalité est donneuse d'ouvrage.)	**1**	Tri des résidus directement sur les chantiers, puis acheminement vers différentes filières	
	2		
	3		
2. Quel est le principal défi rencontré dans la gestion des résidus de CRD sur votre territoire?	**1**	Peu de contrôle sur la destination des résidus	
	2	Infrastructures de tri insuffisantes pour accueillir tous les résidus générés	
	3		
3. Quel outil ou quelle mesure, de la part du gouvernement du Québec, serait le ou la plus utile pour améliorer la gestion des résidus de CRD sur votre territoire? (Veuillez détailler votre réponse dans la colonne « Commentaires ».)	**1**	Campagnes d'information, de sensibilisation et d'éducation	
	2	Investissements dans les infrastructures de tri et de valorisation	
	3		
4. Quelle initiative locale a été implantée ou est en cours d'implantation pour détourner les résidus de CRD générés sur votre territoire de l'élimination? (Si des initiatives sont déployées seulement dans certaines municipalités de votre territoire, veuillez précisez les municipalités concernées dans la colonne « Commentaires ».)	**1**	Autre réponse (précisez dans la colonne « Commentaires »)	Écocentre local
	2		
	3		
5. Quels sont les services municipaux qui pourraient être implantés ou bonifiés pour réduire à la source, réemployer, recycler et valoriser davantage les résidus de CRD sur votre territoire?	**1**	Écocentres	
	2	Points de dépôts	
	3	Collecte municipale de résidus de CRD pour un détournement de l'élimination (réemploi, recyclage ou valorisation)	
6. Quels types de lieux sont particulièrement affectés par les dépôts sauvages de résidus de CRD sur votre territoire?	**1**	Terrains vacants	Terrains appartenant au MTQ
	2	Abords de routes	
	3	Autre réponse (précisez dans la colonne « Commentaires »)	

	Renseignements supplémentaires
Avez-vous des commentaires, des projets ou des besoins dont vous souhaitez nous faire part et qui pourraient contribuer à la réflexion du MELCCFP sur la gestion des résidus de CRD au Québec?	

Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs
Québec

ANNEXE 2 – RAPPORT ANNUEL DE SUIVI DU PGMR 2025

Nom du PGMR (MRC) :	MRC des Pays-d'en-Haut- Saint-Sauveur

1. Identification du répondant

Prénom et nom :	**Fonction ou titre :**
Téléphone :	**Adresse courriel :**

Je (le répondant) certifie l'exactitude des renseignements contenus dans le présent formulaire :

Signature du répondant _____ Date _____

2. Gestion des CRD sur le territoire d'application du PGMR

Consignes pour remplir le formulaire :
- Si plus d'une réponse est applicable par question, indiquez vos réponses par ordre d'importance par rapport à votre situation dans les lignes 1, 2 ou 3 prévues à cet effet.
- Bien que toutes les réponses n'invitent pas directement à donner plus de détails en commentaires, nous vous encourageons tout de même à détailler vos réponses pour chacune des questions, le cas échéant.

Questions		Choix de réponses	Commentaires
1. En excluant les projets d'infrastructures routières, comment les municipalités de votre territoire exigent-elles principalement que les résidus de CRD issus des chantiers municipaux soit gérés? (Dans cette question, l'expression « chantiers municipaux » inclut les chantiers réalisés par les employés municipaux et ceux pour lesquels la municipalité est donneuse d'ouvrage.)	1	Acheminement vers un centre de tri de résidus de CRD	
	2	Gestion des résidus confiée aux entreprises privées responsables des divers chantiers	
	3		
2. Quel est le principal défi rencontré dans la gestion des résidus de CRD sur votre territoire?	1	Manque de sensibilisation des entrepreneurs	
	2	Peu de contrôle sur la destination des résidus	
	3	Absence d'infrastructures de tri à distance raisonnable	
3. Quel outil ou quelle mesure, de la part du gouvernement du Québec, serait le ou la plus utile pour améliorer la gestion des résidus de CRD sur votre territoire? (Veuillez détailler votre réponse dans la colonne « Commentaires ».)	1	Investissements dans les infrastructures de tri et de valorisation	
	2	Guides ou outils techniques pour les entrepreneurs et les citoyens	
	3	Incitatifs financiers pour encourager le tri ou la valorisation	
4. Quelle initiative locale a été implantée ou est en cours d'implantation pour détourner les résidus de CRD générés sur votre territoire de l'élimination? (Si des initiatives sont déployées seulement dans certaines municipalités de votre territoire, veuillez précisez les municipalités concernées dans la colonne « Commentaires ».)	1	Autre réponse (précisez dans la colonne « Commentaires »)	
	2		
	3		
5. Quels sont les services municipaux qui pourraient être implantés ou bonifiés pour réduire à la source, réemployer, recycler et valoriser davantage les résidus de CRD sur votre territoire?	1	Écocentres	
	2	Initiatives de réemploi (ex. : ressourcerie)	
	3	Points de dépôts	
6. Quels types de lieux sont particulièrement affectés par les dépôts sauvages de résidus de CRD sur votre territoire?	1	Terrains vacants	
	2	Abords de routes	
	3	Installations municipales (ex.: entrée d'écocentre ou de lieu d'élimination)	

	Renseignements supplémentaires
Avez-vous des commentaires, des projets ou des besoins dont vous souhaitez nous faire part et qui pourraient contribuer à la réflexion du MELCCFP sur la gestion des résidus de CRD au Québec?	

Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs
Québec

ANNEXE 2 – RAPPORT ANNUEL DE SUIVI DU PGMR 2025

Nom du PGMR (MRC) :	MRC des Pays-d'en-Haut - Wentworth-Nord

1. Identification du répondant

Prénom et nom :	**Fonction ou titre :**
Téléphone :	**Adresse courriel :**

Je (le répondant) certifie l'exactitude des renseignements contenus dans le présent formulaire :

Signature du répondant _____ Date _____

2. Gestion des CRD sur le territoire d'application du PGMR

Consignes pour remplir le formulaire :
- Si plus d'une réponse est applicable par question, indiquez vos réponses par ordre d'importance par rapport à votre situation dans les lignes 1, 2 ou 3 prévues à cet effet.
- Bien que toutes les réponses n'invitent pas directement à donner plus de détails en commentaires, nous vous encourageons tout de même à détailler vos réponses pour chacune des questions, le cas échéant.

Questions		Choix de réponses	Commentaires
1. En excluant les projets d'infrastructures routières, comment les municipalités de votre territoire exigent-elles principalement que les résidus de CRD issus des chantiers municipaux soit gérés? (Dans cette question, l'expression « chantiers municipaux » inclut les chantiers réalisés par les employés municipaux et ceux pour lesquels la municipalité est donneuse d'ouvrage.)	**1**	Gestion des résidus confiée aux entreprises privées responsables des divers chantiers	
	2		
	3		
2. Quel est le principal défi rencontré dans la gestion des résidus de CRD sur votre territoire?	**1**	Infrastructures de tri insuffisantes pour accueillir tous les résidus générés	L'écocentre de la municipalité ne pourrait accueillir tous les CRD produits par les chantiers de constructions. Au moment de la délivrance du permis de construire, un dépôt est pris pour demander la gestion des déchets par un conteneur spécifique. Une preuve doit être rapporté à la municipalité par le citoyen pour récupérer le montant du dépôt.
	2	Prix de l'élimination moins élevé que celui du tri ou de la valorisation	
	3	Peu de contrôle sur la destination des résidus	
3. Quel outil ou quelle mesure, de la part du gouvernement du Québec, serait le ou la plus utile pour améliorer la gestion des résidus de CRD sur votre territoire? (Veuillez détailler votre réponse dans la colonne « Commentaires ».)	**1**	Nouvelles contraintes réglementaires	
	2	Investissements dans les infrastructures de tri et de valorisation	
	3	Campagnes d'information, de sensibilisation et d'éducation	
4. Quelle initiative locale a été implantée ou est en cours d'implantation pour détourner les résidus de CRD générés sur votre territoire de l'élimination? (Si des initiatives sont déployées seulement dans certaines municipalités de votre territoire, veuillez précisez les municipalités concernées dans la colonne « Commentaires ».)	**1**	Aucune initiative concluante pour le moment	Un projet de création d'un site de réemploi au sein de l'écocentre est envisagé. Les CRD pourraient intégré ce dispositif car des citoyens se disent intéressés à récupérer des chutes de matériaux de construction, notamment le bois.
	2		
	3		
5. Quels sont les services municipaux qui pourraient être implantés ou bonifiés pour réduire à la source, réemployer, recycler et valoriser davantage les résidus de CRD sur votre territoire?	**1**	Écocentres	
	2		
	3		
6. Quels types de lieux sont particulièrement affectés par les dépôts sauvages de résidus de CRD sur votre territoire?	**1**	Autre réponse (précisez dans la colonne « Commentaires »)	Conteneurs semi-enfouis d'apports volontaire de déchets ménagers
	2		
	3		

	Renseignements supplémentaires
Avez-vous des commentaires, des projets ou des besoins dont vous souhaitez nous faire part et qui pourraient contribuer à la réflexion du MELCCFP sur la gestion des résidus de CRD au Québec?	Envisager la mise en place d'une REP pour les matériaux plastiques (PVC, PET, HDPE, LDPE, ABS) Développer une filière spécifique pour le recyclage du verre

Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs
Québec

ANNEXE 2 – RAPPORT ANNUEL DE SUIVI DU PGMR 2025

Nom du PGMR (MRC) :	MRC des Pays-d'en-Haut - Piedmont

1. Identification du répondant

Prénom et nom :	**Fonction ou titre :**
Téléphone :	**Adresse courriel :**

Je (le répondant) certifie l'exactitude des renseignements contenus dans le présent formulaire :

Signature du répondant _____ Date _____

2. Gestion des CRD sur le territoire d'application du PGMR

Consignes pour remplir le formulaire :
- Si plus d'une réponse est applicable par question, indiquez vos réponses par ordre d'importance par rapport à votre situation dans les lignes 1, 2 ou 3 prévues à cet effet.
- Bien que toutes les réponses n'invitent pas directement à donner plus de détails en commentaires, nous vous encourageons tout de même à détailler vos réponses pour chacune des questions, le cas échéant.

Questions		Choix de réponses	Commentaires
1. En excluant les projets d'infrastructures routières, comment les municipalités de votre territoire exigent-elles principalement que les résidus de CRD issus des chantiers municipaux soit gérés? (Dans cette question, l'expression « chantiers municipaux » inclut les chantiers réalisés par les employés municipaux et ceux pour lesquels la municipalité est donneuse d'ouvrage.)	1	Gestion des résidus confiée aux entreprises privées responsables des divers chantiers	
	2		
	3		
2. Quel est le principal défi rencontré dans la gestion des résidus de CRD sur votre territoire?	1	Infrastructures de tri insuffisantes pour accueillir tous les résidus générés	Écocentre surutilisé et temps d'attente long pour les particuliers
	2	Manque de sensibilisation des entrepreneurs	
	3		
3. Quel outil ou quelle mesure, de la part du gouvernement du Québec, serait le ou la plus utile pour améliorer la gestion des résidus de CRD sur votre territoire? (Veuillez détailler votre réponse dans la colonne « Commentaires ».)	1	Campagnes d'information, de sensibilisation et d'éducation	Plus d'information sur la valorisation de matériaux récupérer Infractions aux propriétaires qui ne font pas le tri des CRD
	2	Guides ou outils techniques pour les entrepreneurs et les citoyens	
	3	Augmentation des inspections et des activités de contrôle environnemental	
4. Quelle initiative locale a été implantée ou est en cours d'implantation pour détourner les résidus de CRD générés sur votre territoire de l'élimination? (Si des initiatives sont déployées seulement dans certaines municipalités de votre territoire, veuillez précisez les municipalités concernées dans la colonne « Commentaires ».)	1	Obligations liées aux règlements d'urbanisme (conditions à l'octroi de permis de construction ou de démolition, exigences supplémentaires relatives à l'occupation ou à l'entretien des bâtiments, etc.)	
	2	Obligations liées aux règlements de gestion des matières résiduelles (ex. : interdiction de résidus de CRD dans les bacs à ordures)	
	3	Construction, gestion ou optimisation des écocentres	
5. Quels sont les services municipaux qui pourraient être implantés ou bonifiés pour réduire à la source, réemployer, recycler et valoriser davantage les résidus de CRD sur votre territoire?	1	Initiatives de réemploi (ex. : ressourcerie)	
	2	Écocentres	
	3		
6. Quels types de lieux sont particulièrement affectés par les dépôts sauvages de résidus de CRD sur votre territoire?	1	Installations municipales (ex.: entrée d'écocentre ou de lieu d'élimination)	1) 707 boul. des Laurentides 2) Espace de conteneur résidentiel près de route fréquentés Avila, Éperviers
	2	Espaces publics (parcs, stationnements, etc.)	
	3		

	Renseignements supplémentaires
Avez-vous des commentaires, des projets ou des besoins dont vous souhaitez nous faire part et qui pourraient contribuer à la réflexion du MELCCFP sur la gestion des résidus de CRD au Québec?	

Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs
Québec

ANNEXE 2 – RAPPORT ANNUEL DE SUIVI DU PGMR 2025

Nom du PGMR (MRC) :	MRC des Pays-d'en-Haut - Morin-Heights

1. Identification du répondant

Prénom et nom :	**Fonction ou titre :**
Téléphone :	**Adresse courriel :**

Je (le répondant) certifie l'exactitude des renseignements contenus dans le présent formulaire :

Signature du répondant _____ Date _____

2. Gestion des CRD sur le territoire d'application du PGMR

Consignes pour remplir le formulaire :
- Si plus d'une réponse est applicable par question, indiquez vos réponses par ordre d'importance par rapport à votre situation dans les lignes 1, 2 ou 3 prévues à cet effet.
- Bien que toutes les réponses n'invitent pas directement à donner plus de détails en commentaires, nous vous encourageons tout de même à détailler vos réponses pour chacune des questions, le cas échéant.

Questions		Choix de réponses	Commentaires
1. En excluant les projets d'infrastructures routières, comment les municipalités de votre territoire exigent-elles principalement que les résidus de CRD issus des chantiers municipaux soit gérés? (Dans cette question, l'expression « chantiers municipaux » inclut les chantiers réalisés par les employés municipaux et ceux pour lesquels la municipalité est donneuse d'ouvrage.)	**1**	Acheminement vers un centre de tri de résidus de CRD	
	2	Envoi des résidus directement à l'élimination	
	3		
2. Quel est le principal défi rencontré dans la gestion des résidus de CRD sur votre territoire?	**1**	Manque de sensibilisation des entrepreneurs	
	2	Non-respect des règlements municipaux en place (précisez lequel en commentaire, si applicable)	
	3		
3. Quel outil ou quelle mesure, de la part du gouvernement du Québec, serait le ou la plus utile pour améliorer la gestion des résidus de CRD sur votre territoire? (Veuillez détailler votre réponse dans la colonne « Commentaires ».)	**1**	Incitatifs financiers pour encourager le tri ou la valorisation	
	2	Nouvelles contraintes réglementaires	
	3	Investissements dans les infrastructures de tri et de valorisation	
4. Quelle initiative locale a été implantée ou est en cours d'implantation pour détourner les résidus de CRD générés sur votre territoire de l'élimination? (Si des initiatives sont déployées seulement dans certaines municipalités de votre territoire, veuillez précisez les municipalités concernées dans la colonne « Commentaires ».)	**1**	Sensibilisation des citoyens	
	2		
	3		
5. Quels sont les services municipaux qui pourraient être implantés ou bonifiés pour réduire à la source, réemployer, recycler et valoriser davantage les résidus de CRD sur votre territoire?	**1**	Points de dépôts	
	2	Centres de tri de propriété municipale	
	3		
6. Quels types de lieux sont particulièrement affectés par les dépôts sauvages de résidus de CRD sur votre territoire?	**1**	Abords de routes	
	2	Terrains vacants	
	3	Installations municipales (ex.: entrée d'écocentre ou de lieu d'élimination)	

	Renseignements supplémentaires
Avez-vous des commentaires, des projets ou des besoins dont vous souhaitez nous faire part et qui pourraient contribuer à la réflexion du MELCCFP sur la gestion des résidus de CRD au Québec?	